

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 27 MAI 2026

Date de la convocation
21.05.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le vingt-sept mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme ENON, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL,
Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD,
M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MAUBERGER, Mme FERRE, M. HAESE

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Marie FERRE à M. Gaël MORIN

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de participation financière avec le Rugby Club de Loudun

Mme Bernadette VAUCELLE, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

La ville de Loudun a fait le choix de développer le stade des Roches par
l'installation de gradins.

Par délibération en date du 11 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé
le plan de financement prévoyant une participation financière du Rugby Club de Loudun,
comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux (tribune et montage)	62 960.00 €	ANS « Héritage Rugby 2023 »	35 480.00 €
Honoraires (architecte, SPS, CT..)	8 000.00 €	Club de Rugby	17 740.00 €
		Participation Ville	17 740.00 € (+ TVA)
Total HT	70 960.00 €	Total HT	70 960.00 €

Le montant de la participation financière du Rugby Club de Loudun est donc de
17 740 €.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : - 5 JUIN 2026

Publié le : - 5 JUIN 2026

Notifié le :

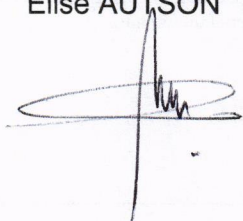
Il convient de passer une convention de participation financière avec le Rugby Club de Loudun.

Après examen, le Conseil Municipal, par 28 voix « pour » et 1 abstention :

⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,

⇒ autorise le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

